



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À UN DÉFRICHEMENT ET À UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE DOMREMY-LA-PUCELLE

Par arrêté n° 44/2024/ENV du 30 mai 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, du **lundi 24 juin 2024 à 10h00 au jeudi 25 juillet 2024 à 18h00**, soit 32 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société CPV SUN 40 dont le siège social est situé Cœur défense - Tour B – 100 Esplanade Général de Gaulle – 92932 PARIS-LA-DEFENSE Cedex, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Domrémy-la-Pucelle, lieu-dit « Essart Cain » et une autorisation de défrichement à hauteur de 23 ha 08 a et 52 ca.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, du **lundi 24 juin 2024 à 10h00 au jeudi 25 juillet 2024 à 18h00**, à la mairie de Domrémy-la-Pucelle, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque>.

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : sp-neufchateau@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Geoffrey LEMENU de la société LUXEL pour le compte de la CPV SUN 40, aux coordonnées suivantes : Société CPV SUN 40 – 981 Avenue Raymond Dugrand – Immeuble Le Prism - 34000 MONTPELLIER (04-99-13-09-92 ou 06-31-40-72-16) – g.lemenu@luxel.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Domrémy-la-Pucelle. Il pourra également les adresser :

- par correspondance à la mairie précitée, au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête (7 rue principale 88630 DOMREMY-LA-PUCELLE)
- par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture de manière anonymisée.

Monsieur Thierry MARCHAL, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur (M. Philippe GIRON assurera les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant) et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Domrémy-la-Pucelle les :

- **samedi 29 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 04 juillet 2024 de 16h30 à 18h30 ;**
- **jeudi 25 juillet 2024 de 16h00 à 18h00.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Domrémy-la-Pucelle.

Au terme de l'enquête, la préfète des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de défrichement et le permis de construire.